



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	4
A. Considérations générales	4
B. Exécution du budget	4
C. Activités d'appui de la Mission	6
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	7
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
III. Exécution du budget	26
A. Ressources financières	26
B. Récapitulatif des réaffectations entre groupes	27
C. Répartition mensuelle des dépenses	28
D. Autres recettes et ajustements	28
IV. Analyse des écarts	29
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	33



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (composante organique et composante appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	704,9	760,4	(55,5)	(7,9)
Personnel civil	33 929,2	36 792,3	(2 863,1)	(8,4)
Dépenses opérationnelles	12 174,9	9 107,7	3 067,2	25,2
Montant brut	46 809,0	46 660,4	148,6	0,3
Recettes provenant des contributions du personnel	3 992,4	5 046,7	(1 054,3)	(26,4)
Montant net	42 816,6	41 613,7	1 202,9	2,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	46 809,0	46 660,4	148,6	0,3

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes effectivement pourvus (moyenne)	Taux de vacance
			(pourcentage) ^b
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	8	–
Personnel recruté sur le plan international	173	146	15,6
Personnel recruté sur le plan national	289	275	4,8
Volontaires des Nations Unies	28	26	7,1
Postes de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	3	0	100,0
Personnel recruté sur le plan national	1	1	–

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes approuvés, mois par mois.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10), présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 2 avril 2009 (A/63/803 et Corr.1), s'élevait à un montant brut de 47 082 000 dollars (montant net : 43 089 600 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à 8 observateurs militaires, 8 policiers, 173 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 290 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 11 administrateurs, et 28 Volontaires des Nations Unies. Au paragraphe 41 de son rapport (A/63/746/Add.14), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 47 044 200 dollars pour l'exercice 2009/10.

2. Par sa résolution 63/295, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 46 809 000 dollars (montant net : 42 816 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2009/10. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

3. Le mandat de la Mission a été établi par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1244 (1999).

4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité et la prospérité dans les Balkans occidentaux.

5. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont séparés en composante organique et composante d'appui, comme dans le budget correspondant.

6. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2009/10, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits qui avaient été prévus.

B. Exécution du budget

7. Le montant brut total des dépenses de fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2009/10 s'inscrit à 46 660 400 dollars (montant net : 41 613 700 dollars), à rapprocher du montant brut total de 46 809 000 dollars (montant net : 42 816 600 dollars) des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/295 aux fins du fonctionnement de la MINUK pendant ledit exercice.

8. La Mission a débuté l'exercice 2009/10 avec une nouvelle configuration, son profil et son effectif ayant été réduits et ajustés à la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo intervenue en février 2008 et du déploiement en décembre 2008 de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

9. Au cours de l'exercice, la Mission a continué à œuvrer à l'intégration pacifique de toutes les communautés au Kosovo, avec pour objectif de rendre la région plus stable et plus prospère. Ses principales priorités consistaient à appuyer la réconciliation et l'intégration des communautés, à faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées, à favoriser le dialogue et la coopération entre Pristina et Belgrade sur des questions concrètes et à faciliter la participation du Kosovo à des initiatives internationales.

10. La Mission EULEX, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo ont continué à travailler dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Ces entités ont échangé des informations à intervalles réguliers avec la MINUK et se sont coordonnées efficacement sur les plans opérationnel et stratégique.

11. Au cours de l'exercice considéré, la MINUK a enregistré des progrès dans son action visant à faciliter la participation des institutions du Kosovo à des projets, accords et réunions internationaux, participation qui avait été en grande partie interrompue au deuxième semestre de 2008. Bien que les institutions du Kosovo n'aient pas modifié leur position officielle, insistant sur le fait qu'elles étaient habilitées à représenter le Kosovo à titre indépendant, elles ont repris place dans les instances internationales et régionales et pris part à des réunions multilatérales sur des questions telles que l'énergie, le commerce, les transports, le patrimoine culturel et la justice et les affaires intérieures, avec le soutien de la MINUK.

12. Toutefois, les efforts déployés par la Mission pour faciliter le dialogue, la coopération et le règlement des problèmes d'intérêt commun entre Pristina et Belgrade ont été affectés par les délibérations de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo était conforme au droit international, en application de la résolution 63/3 de l'Assemblée générale. L'avis consultatif n'a été rendu qu'après la fin de l'exercice. Ainsi, pour la majeure partie de 2009/10, la Mission a opéré dans un contexte politique où les autorités de Pristina et de Belgrade étaient influencées dans leurs décisions par le souci de savoir comment la Cour internationale de Justice pourrait interpréter leurs actes.

13. Les changements intervenus dans la situation sur le terrain ont aussi influé sur la réalisation des indicateurs de succès définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats pour 2009/10. Dans plusieurs cas, la MINUK n'était plus en mesure d'influer directement sur la réalisation des indicateurs ni d'en évaluer l'avancement, par exemple dans le cas de l'ouverture de postes de contrôle douaniers ou de la signature de protocoles relatifs à la primauté du droit. La Mission en a tenu compte en élaborant son budget pour 2011/12 et a modifié en conséquence ses cadres de budgétisation axée sur les résultats.

14. Les taux de vacance de postes ont été améliorés par rapport à l'exercice 2008/09 pour toutes les catégories de personnel, hormis en ce qui concerne trois postes de temporaire dont les titulaires devaient être recrutés sur le plan

international. Il est toutefois à noter que l'exercice 2008/09 avait été marqué par une reconfiguration et une réduction d'effectifs, entraînant de forts taux de vacance de postes. Néanmoins, la Mission s'est employée activement à pourvoir tous les postes vacants en 2009/10, afin de garantir que les effectifs nécessaires seraient en place pour soutenir l'exécution de son mandat.

15. Les écarts les plus importants entre dépenses effectuées et budget approuvé concernent trois catégories : le personnel recruté sur le plan national, les installations et infrastructures et les communications. Les dépenses additionnelles d'un montant de 3,1 millions de dollars consacrées au personnel recruté sur le plan national s'expliquent par une augmentation de 14,2 % des traitements intervenue au cours de l'exercice, un taux de vacance de postes de 4,8 % contre les 10 % prévus et le fait que les postes ont été pourvus à des classes supérieures à ce qui était prévu au budget. Ce dépassement de crédits a été compensé par un écart à la baisse à la rubrique Installations et infrastructures, où un montant de 2,3 millions de dollars n'a pas été utilisé, principalement en raison de l'annulation de contrats d'entretien et du report de services de modification et de rénovation de locaux. En outre, des économies d'un montant de 673 200 dollars à la rubrique Communications s'expliquent par le remplacement de prestataires externes par du personnel interne et par des dépenses moins importantes que prévu au titre des services de communication divers.

C. Activités d'appui de la mission

16. La principale activité d'appui de la Mission en 2009/10 a été la mise au point de son plan de soutien logistique. Destinée à assurer des gains d'efficacité, cette réforme des services d'appui de la MINUK prévoit d'en sous-traiter un certain nombre à des entreprises commerciales. Le plan doit être appliqué en quatre phases s'étendant de janvier 2010 à juillet 2011.

17. La phase 1, mise en œuvre entre janvier et avril 2010, portait sur des activités de planification et de préparation, y compris le règlement de litiges en suspens et la signature de baux commerciaux pour la location d'installations. Des demandes de manifestation d'intérêt ont été émises pour vérifier s'il était faisable de sous-traiter efficacement le contrôle des accès à Belgrade et l'entretien des installations et des véhicules au Kosovo. Au cours de cette phase, la cession des biens et installations qui n'étaient plus nécessaires a été menée à terme, 29 postes d'appui à la Mission ont été désignés pour suppression et 30 postes de personnel de sécurité chargé du contrôle des accès ont été désignés comme pouvant être sous-traités. Une fois cette phase achevée, la Mission a aussi pu réduire le nombre de consultants recrutés sur le plan international dans le domaine des communications et de l'informatique en formant le personnel recruté sur le plan national afin qu'il prenne la relève dans l'appui technique pour les communications par radio et par satellite et pour l'informatique.

18. La phase 2, consacrée aux activités d'achat, a duré d'avril à juin 2010. C'est au cours de cette phase que les marchés pour les services à sous-traiter ont été mis au point et que des possibilités de reclassement ont été recherchées pour le personnel devant être remplacé. D'après des études de marché et les réponses aux demandes de manifestation d'intérêt, il est apparu potentiellement rentable de sous-traiter d'autres fonctions de soutien logistique.

19. Les phases 3 et 4 se dérouleront au cours de l'exercice 2010/11. La phase 3, consacrée à la mise en œuvre et à l'évaluation, s'étendra de juillet 2010 à janvier 2011. Au cours de cette période, les marchés seront signés et les services fournis seront évalués. La phase 4, de reconfiguration, durera de janvier à juillet 2011. Les bureaux de la MINUK assurant actuellement des tâches destinées à être sous-traitées seront alors reconfigurés et les installations de soutien logistique en trop seront fermées. Il sera tenu compte de l'exécution de ces activités et des économies prévues dans les propositions budgétaires pour 2011/12.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

20. Au cours de l'exercice considéré, la MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, qui comprend les organismes, fonds et programmes des Nations Unies actifs au Kosovo, ont élaboré un cadre stratégique commun des Nations Unies pour le Kosovo, dans le cadre de la préparation des missions intégrées. Ce cadre stratégique définit des priorités communes à viser pour renforcer la coopération et rendre aussi efficace que possible l'action de l'ONU au Kosovo, avec comme objectif global de soutenir la mise en place au Kosovo d'une société stable et ouverte à tous, fermement intégrée en Europe. Dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la mission EULEX a continué à s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de la primauté du droit et l'OSCE a fait de même dans les domaines de l'édification d'institutions, du renforcement de la démocratie et de la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : composante organique

21. Au cours de l'exercice considéré, la composante organique de la Mission était axée sur la réconciliation et l'intégration pacifiques de toutes les communautés du Kosovo, ainsi que sur la collaboration avec les dirigeants de Belgrade et de Pristina sur des questions d'intérêt commun. La coopération régionale a également été encouragée dans le cadre d'une stratégie qui vise à promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme. Les progrès accomplis dans le sens des réalisations escomptées et des objectifs correspondant aux indicateurs de succès ont été freinés par le désaccord sous-jacent sur le statut du Kosovo et l'attitude attentiste adoptée à l'égard de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. La principale tâche de la Mission était d'assurer une médiation lorsqu'il y avait lieu, notamment dans le nord du Kosovo et pour la représentation à l'étranger. Parmi les autres priorités figuraient l'action de soutien et de facilitation en faveur des communautés minoritaires, le suivi de la situation des personnes déplacées ou portées disparues et des rapatriés et des questions relatives aux droits de l'homme et l'établissement de rapports à leur sujet. La MINUK a exécuté la plupart des produits prévus, comme il est précisé dans le tableau ci-après. Des progrès ont été enregistrés dans les domaines de l'intégration des communautés minoritaires et de la communication interethnique, compte tenu du rôle de facilitation joué par la Mission, ainsi que sur le plan de la coopération régionale grâce aux fonctions qu'elle assume en matière de représentation à l'étranger.

Réalisation escomptée 1.1 : Réconciliation et intégration de toutes les communautés du Kosovo

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Diminution du nombre d'incidents interethniques graves au Kosovo (2007/08 : 145; 2008/09 : 136; 2009/10 : 126)

La MINUK a réuni, vérifié (par recoupement) et publié des informations sur 173 incidents graves concernant des communautés minoritaires.

Lors de la collecte de ces informations, elle n'a pas toujours pu confirmer clairement le caractère interethnique de la violence. La distinction entre les crimes à motivation ethnique et ceux qui sont inspirés par d'autres motivations était plus difficile à établir qu'on ne le pensait, pour cet indicateur.

Augmentation du nombre de municipalités qui enregistrent des retours durables (2007/08 : 30; 2008/09 : 30, 2009/10 : 33)

26 municipalités ont enregistré des retours durables. L'absence de retours durables pour les autres municipalités s'expliquait en partie par le fait que le nombre de personnes déplacées originaires de ces municipalités était plus faible et qu'il y avait peu d'éléments indiquant un désir de retour chez ces personnes.

Les dépenses consacrées aux minorités sont en conformité absolue avec les objectifs fixés en matière de répartition équitable des crédits du budget consolidé du Kosovo (2007/08 : 12,5 %, 2008/09 : 12,5 %; 2009/10 : 12,5 %).

Depuis la promulgation de la loi relative à l'autonomie des administrations locales, le système de répartition équitable des crédits n'est plus juridiquement contraignant pour les municipalités. Les institutions du Kosovo avaient quasiment abandonné ce système à compter du 1^{er} janvier 2009 et aucun mécanisme de remplacement n'avait été mis en place à l'échelon des municipalités pour les aides financières accordées aux minorités. Si certaines municipalités ont conservé certains types d'arrangements assurant une répartition équitable des fonds, essentiellement en raison de la participation des partis minoritaires aux administrations locales, d'autres n'ont pas alloué de crédits aux projets en faveur des communautés minoritaires. Agissant en concertation avec l'OSCE, la MINUK a continué de plaider en faveur du rétablissement d'un système volontaire pour assurer une prise en charge appropriée des dépenses consacrées aux communautés non majoritaires.

Augmentation du nombre de cas de personnes disparues au Kosovo ayant trouvé une solution (2007/08 : 114; 2008/09 : 167; 2009/10 : 287)

L'objectif fixé dans le budget, à savoir 120 cas supplémentaires élucidés (287-167), n'a pas été atteint du fait que le traitement des dossiers a pris plus de temps que prévu. Néanmoins, quelques progrès ont été faits au cours de l'exercice considéré et 73 personnes portées disparues ont été identifiées et rendues à leurs familles (2007/08 : 114; 2008/09 : 167; 2009/10 : 240).

<i>Produits prévus</i>	<i>Produits exécutés : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
52 rapports adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, portant sur 33 municipalités et concernant, d'une part, l'inclusion de représentants des communautés minoritaires, des personnes rentrées chez elles et des femmes dans les processus de prise de décisions et, d'autre part, les questions relatives à la planification des retours	301	50 rapports hebdomadaires et 251 rapports quotidiens adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne En coordination avec l'OSCE et d'autres parties prenantes, la MINUK a continué de superviser et de guider l'élaboration et la mise en œuvre par le Ministère des communautés et des retours de politiques de rapatriement en vue de créer les conditions propices à des retours durables; elle a également continué de suivre l'évolution de la situation concernant la réintégration effective des personnes rapatriées, et a fourni des conseils aux institutions compétentes sur l'application du cadre général existant pour la réintégration de ces personnes.
Rapports trimestriels établis en coordination avec l'OSCE et adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres et la Commission européenne, sur l'accès des communautés du Kosovo aux services publics	3	La MINUK a apporté des contributions aux trois rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité qui ont été publiés au cours de l'exercice considéré (30 septembre 2009, 5 janvier 2010 et 6 avril 2010). Un quatrième rapport (S/2010/401) a été établi pendant cette période, mais il n'a été publié que le 29 juillet 2010 du fait que la date de la séance du Conseil de sécurité était fixée au 3 août 2010.
Rapports trimestriels du Secrétaire général informant le Conseil de sécurité des faits nouveaux concernant la vie politique, la sécurité et les communautés et touchant les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région	3	La MINUK a rendu compte de ces faits nouveaux dans les trois rapports susmentionnés. Un quatrième rapport (S/2010/401) a été établi pendant l'exercice, mais il n'a été publié que le 29 juillet 2010 du fait que la date de la séance du Conseil de sécurité était fixée au 3 août 2010.
Rapports hebdomadaires adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, sur le droit des communautés du Kosovo à l'expression sociale, culturelle et religieuse, y compris la participation à des cérémonies et l'accès aux sites pertinents, ainsi que sur l'évolution de la situation politique	102	La MINUK a rendu compte de l'évolution de la situation politique dans 52 rapports hebdomadaires et des faits nouveaux intéressant les communautés du Kosovo, y compris ceux qui ont trait au droit à l'expression sociale, culturelle et religieuse, dans 50 autres rapports hebdomadaires. Ces rapports ont été adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE, la Commission européenne et les institutions, fonds et programmes des Nations Unies.

Rapports hebdomadaires adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, sur les mesures de suivi adoptées par les autorités du Kosovo pour accroître la représentation des communautés minoritaires dans les structures administratives locales et leur participation aux activités de ces structures

Rapports trimestriels adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, portant sur 33 municipalités et concernant l'appui des autorités du Kosovo au processus des retours, y compris la question de la répartition équitable de l'aide financière à toutes les communautés

Prestation régulière de conseils au Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Conseil de l'Europe, sur la protection de 44 sites faisant partie du patrimoine culturel et la reconstruction de 35 édifices religieux endommagés lors des événements de mars 2004

Facilitation quotidienne d'activités visant à favoriser la communication et la réconciliation entre les communautés vivant dans les trois municipalités du nord (Leposavić, Zvečan et Zubin Potok), en vue de renforcer la stabilité politique et la sécurité

50 Des rapports hebdomadaires ont été adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE, la Commission européenne et les institutions, fonds et programmes des Nations Unies.

3 La MINUK a apporté des contributions aux trois rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité qui ont été publiés au cours de l'exercice considéré (30 septembre 2009, 5 janvier 2010 et 6 avril 2010). Par ailleurs, 50 rapports hebdomadaires ont été diffusés au sein de la communauté internationale.

Oui Réunions bihebdomadaires avec le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports et participation aux travaux de la Commission chargée de la reconstruction

La MINUK a facilité les travaux de la Commission chargée de la reconstruction qui réunit des représentants du Conseil de l'Europe, du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports du Kosovo, de l'Église orthodoxe serbe et des instituts pour la protection des monuments de Belgrade et de Pristina. Au 30 juin 2010, la Commission avait mené à bien 48 projets sur 32 sites; 7 projets étaient toujours en cours d'exécution. 10 projets ont été lancés sur 9 sites au cours de l'exercice considéré.

Oui Facilitation quotidienne d'activités portant sur des sujets très divers aux niveaux des régions et des municipalités. Plus de 700 réunions ont été organisées dans les trois municipalités du Nord et dans le secteur de l'Administration de la MINUK à Mitrovica au cours de l'exercice considéré. La Mission a tenu des réunions hebdomadaires avec les autorités municipales, la police du Kosovo et la KFOR sur les questions relatives à la sécurité, et avec des représentants des différentes communautés minoritaires. D'autres réunions ont été organisées en fonction des impératifs liés aux conditions de sécurité ou à la situation politique. Les informations et connaissances acquises à l'occasion de ces réunions ont permis à la MINUK de gérer et de désamorcer les situations difficiles.

Facilitation de la communication entre les autorités de Pristina et celles des trois municipalités du nord en ce qui concerne la prestation des services publics et l'accès des minorités ethniques à ces services	Oui Des réunions hebdomadaires ont eu lieu avec les autorités centrales de Pristina, en particulier à propos des exigences pour les projets, les finances et l'état civil. La MINUK a organisé des réunions techniques portant sur les services publics de distribution d'eau et d'électricité et d'assainissement avec la participation de la municipalité de Mitrovica. Elle a également joué un rôle de coordination et de facilitation pour des projets financés par la Commission européenne dans le nord du Kosovo.
1 000 exposés sur la réconciliation dans le nord du Kosovo à l'intention des États Membres, de la KFOR, d'EULEX et des organisations internationales	Oui Plus de 1 200 réunions ont eu lieu dans le nord du Kosovo. Elles portaient sur la sécurité, la coordination, les relations interinstitutions et d'autres questions qui devaient être abordées, l'objectif étant d'échanger des informations et de coordonner les activités.
Appui à la gestion et à l'administration des services municipaux dans le nord de Mitrovica (routes, planification rurale et urbaine et exploitation des sols, approbation des budgets, permis de construire, développement économique local, gestion des biens municipaux, enseignement préscolaire, primaire et secondaire, soins de santé primaires et protection sociale)	Oui La MINUK a continué de fournir un appui dans le domaine de la gestion et de l'administration dans le nord de Mitrovica. Cet appui couvrait tous les services d'administration des municipalités, à savoir ceux qui ont trait à la délivrance de permis de construire, aux projets d'urbanisme, au contrôle du budget et à l'exercice d'autres responsabilités, conformément aux dispositions du Règlement 2000/45 sur l'autonomie des municipalités du Kosovo.
Communication, pour le compte d'EULEX, avec les municipalités du Nord qui ne sont pas disposées à examiner avec EULEX les questions pratiques concernant la police, la douane, la justice, les frontières, le patrimoine serbe, les transports et l'infrastructure	Oui Les représentants de la MINUK ont transmis les vues et positions d'EULEX sur des sujets de préoccupation particuliers pour les autorités locales. La Mission a usé de ses bons offices pour faciliter les rencontres entre EULEX et les autorités municipales. Dans le secteur nord de Mitrovica, EULEX assistait fréquemment aux réunions sur la sécurité.
Consultations quotidiennes avec les États Membres, les organisations internationales, dont EULEX, la KFOR et l'OSCE, les autorités locales et d'autres parties prenantes sur les questions relatives à la sécurité, y compris 14 réunions d'information, 3 rapports trimestriels et des rapports quotidiens	Oui La Police des Nations Unies a tenu des réunions quotidiennes avec EULEX. Les centres d'opérations de la MINUK et d'EULEX ont également tenu des réunions quotidiennes. 572 réunions avec la KFOR; 260 rapports quotidiens établis par le Bureau de liaison militaire de la MINUK sur la sécurité. Le Conseiller des Nations Unies pour les questions de sécurité a eu des entretiens avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, EULEX et l'OSCE dans le cadre de réunions interorganisations hebdomadaires et a maintenu des contacts

- informels quotidiens. Contributions pour les trois rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité qui ont été publiés au cours de l'exercice considéré (30 septembre 2009, 5 janvier 2010 et 6 avril 2010).
- Le Représentant spécial du Secrétaire général a eu des entretiens sur les questions relatives à la sécurité lors de la plupart des 39 réunions organisées avec les représentants des États Membres, des 39 réunions avec les représentants des organisations régionales et des 11 réunions avec les représentants des organismes des Nations Unies.
- Contacts quotidiens et échanges d'informations avec la KFOR sur les questions relatives à la sécurité et contribution à l'élaboration de rapports relatifs aux conditions de sécurité, notamment à Mitrovica
- Oui 572 réunions avec la KFOR; 260 rapports quotidiens établis par le Bureau de liaison militaire de la MINUK sur la sécurité. En outre, la MINUK a eu des contacts quotidiens avec la KFOR, y compris ses conseillers juridiques.
- Facilitation du dialogue sur les personnes disparues, avec Belgrade et Pristina, dans le cadre, d'une part, d'une participation aux travaux de la Commission du Kosovo sur les personnes disparues et aux activités de la Commission internationale des personnes disparues au Kosovo (2 réunions) et de la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues (2 réunions), et, d'autre part, de contacts permanents avec ces organes
- Oui La MINUK a facilité le dialogue avec Belgrade et Pristina sur les personnes disparues en participant à :
- 2 réunions du Sous-groupe de travail sur la criminalistique auxquelles participaient la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission internationale des personnes disparues au Kosovo et la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues
 - 2 réunions avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues
 - 1 réunion avec la Commission internationale des personnes disparues au Kosovo
 - 4 réunions du Groupe de travail sur les personnes portées disparues
 - 5 réunions préparatoires avec la délégation kosovare siégeant au Groupe de travail sur les personnes portées disparues
 - 1 réunion avec la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues
- Recherches juridiques concernant 100 cas de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme
- 94 94 dossiers sur un total de 7 000 cas de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme. En tout, 6 559 dossiers avaient été reçus peu avant la date limite fixée pour les communications (31 mars 2010)

Campagne de sensibilisation et d'information du public au sujet des questions relatives à la liberté de circulation, au droit au retour, à la protection des communautés minoritaires et aux droits de l'homme, notamment par le biais des opérations suivantes : conférences de presse spéciales et communiqués de presse; messages d'intérêt public diffusés sur le Web (12) et à la radio (12); revue de presse (étude de 356 manchettes matinales, 280 articles de presse et 536 coupures de presse internationale); diffusion, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur les réseaux de radio et sur le Web; et 354 podcasts

Oui 7 communiqués de presse; 3 notes à l'intention des médias; 14 messages d'intérêt public diffusés sur le Web et 12 à la radio; 335 revues de presse matinales (portant sur les grands titres de l'actualité); diffusion, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur les réseaux de radio et sur le Web; 202 revues de presse de la mi-journée (suivi des informations radiophoniques, coupures de presse internationale et analyses des médias, grands titres de l'actualité à Belgrade et traduction intégrale des articles pertinents); 250 mises à jour de la page Facebook de la MINUK (radiodiffusion quotidienne)

La MINUK a transféré la gestion des baladodiffusions au Siège de l'ONU et cessé de produire des fichiers pour ces émissions au cours de l'exercice considéré. Elle a néanmoins transmis les enregistrements sur son réseau radiophonique en modulation de fréquence.

Réalisation escomptée 1.2 : Renforcement de la coopération et du dialogue avec Belgrade, Pristina, les voisins régionaux et les organisations internationales

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Signature de protocoles et/ou échanges de lettres sur les personnes disparues, les retours, la culture, l'énergie, l'économie, les transports, les postes et télécommunications, les frontières, la police, la justice et l'éducation (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 6)

Réunions de haut niveau consacrées à l'examen de questions d'intérêt commun pour Belgrade et Pristina (2007/08 : 12; 2008/09 : 10; 2009/10 : 6)

Ouverture de postes de contrôle douanier dans les municipalités du nord du Kosovo (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 2)

La MINUK n'est plus en mesure de signer des protocoles ni d'échanger des lettres sur ces questions et a très peu d'informations sur les protocoles signés et le courrier échangé entre les autorités de Pristina et d'autres acteurs régionaux ou internationaux. Les autorités de Pristina ne communiquent aucune information à la MINUK sur ces documents.

Objectif atteint. Le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu 6 réunions avec des responsables de haut niveau du Gouvernement de Belgrade et 9 avec des responsables de haut niveau des autorités de Pristina pendant la période à l'examen (2007/08 : 12; 2008/09 : 16; 2009/10 : 15).

Objectif atteint. Les responsabilités dans le domaine des douanes ont été reprises par la mission EULEX. Celle-ci a rétabli la présence douanière dans le nord du Kosovo, aux anciens points de passage 1 et 31 qui avaient été incendiés. Cette présence a été maintenue, accrue ou améliorée au moyen d'une étroite coopération entre les composantes douanière et policière d'EULEX. Toutefois, un contrôle douanier complet n'a pas pu être exercé, car l'autorité d'EULEX en matière douanière dans le nord du Kosovo est perçue comme insuffisamment fondée sur le plan juridique.

Augmentation du nombre d'enquêtes menées par la police du Kosovo au sujet d'infractions signalées par INTERPOL (2007/08 : 4 889; 2008/09 : 7 194; 2009/10 : 9 805)

Le bureau d'INTERPOL de la MINUK a ouvert au total 1 705 dossiers (crime international et vols de véhicules) pendant la période à l'examen, contre les 2 611 envisagés (9 808-7 194), le nombre d'affaires signalées au bureau de liaison par les États Membres au moyen de la base de données d'INTERPOL ayant baissé. Si la Police des Nations Unies a la charge du bureau d'INTERPOL au Kosovo, la police du Kosovo a assumé une plus grande responsabilité dans les enquêtes et a communiqué des informations à INTERPOL.

Augmentation du nombre de notices rouges d'INTERPOL publiées par la police du Kosovo (2007/08 : 25; 2008/09 : 42; 2009/10 : 61)

Six notices rouges ont été publiées pendant la période à l'examen, contre les 19 envisagées (61-42). Le nombre inférieur aux prévisions s'explique par le fait que pendant la période à l'examen, il est demeuré une certaine ambiguïté dans les procédures relatives à la publication des notices rouges, ainsi que dans les relations entre le Ministère kosovar de la justice, EULEX et la MINUK à cet égard.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produits exécutés : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Facilitation de 12 réunions au maximum avec les représentants de Belgrade et de Pristina sur l'application des dispositions concernant la police, les tribunaux, la douane, les transports, l'infrastructure, les frontières et le patrimoine serbe	20	La MINUK a aidé à organiser une réunion avec des responsables serbes pour discuter des modalités politiques et techniques de la mise en place d'un mécanisme acceptable à la fois par Belgrade, Pristina et l'Église orthodoxe serbe concernant le patrimoine religieux et culturel serbe. La MINUK a aidé à organiser 5 réunions de la Commission chargée de la reconstruction en présence de représentants de Belgrade et de Pristina. La MINUK a aidé les institutions kosovares à participer à 8 réunions multilatérales consacrées à des questions relatives aux transports et à 6 réunions de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, auxquelles ont également assisté des délégations serbes. La MINUK a également aidé à organiser un certain nombre de réunions entre l'Église orthodoxe serbe et la Compagnie d'électricité du Kosovo pour trouver une formule pour la facturation de la consommation électrique afférente aux locaux situés au Kosovo. Toutefois, EULEX ayant assumé la responsabilité des opérations pour les fonctions de police et de justice à partir de décembre 2008, la MINUK n'a plus eu besoin de faciliter de réunions avec les représentants de Belgrade et de Pristina dans les autres domaines visés dans le produit prévu.

Facilitation de 6 réunions entre Belgrade et Pristina sur des questions d'intérêt commun, telles que l'énergie, les personnes disparues et les retours

18 séances d'information (environ) à l'intention des États Membres, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies sur la coopération entre Belgrade et Pristina

Facilitation de la participation du Kosovo aux conférences et initiatives bilatérales et multilatérales au moyen de contacts avec les institutions locales, les parties prenantes et les organisations internationales, avant les manifestations et après celles-ci, moyennant une association directe aux manifestations internationales organisées par le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, le Conseil de coopération régionale, la Communauté énergétique de l'Europe du Sud-Est (processus d'Athènes), l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, l'Espace européen aérien commun, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et la Charte européenne des petites entreprises

20 La MINUK a aidé à organiser 4 réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes disparues et 2 réunions du Sous-Groupe de travail sur la criminalistique auxquelles ont assisté des représentants de la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, de la Commission internationale sur les personnes disparues au Kosovo et de la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues. La MINUK a également aidé les institutions kosovares à participer à 14 réunions multilatérales de la Communauté de l'énergie, auxquelles ont aussi assisté des délégations serbes.

89 Le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu 39 réunions avec des représentants des États Membres, 39 réunions avec des représentants d'organisations régionales et 11 réunions avec des représentants d'organismes des Nations Unies, notamment sur la question de la coopération entre Belgrade et Pristina.

Oui La MINUK a facilité la participation du Kosovo à des réunions et conférences, dont : 5 réunions et 2 conférences du Conseil de coopération régionale; 17 réunions de la Communauté énergétique (processus d'Athènes); 5 réunions de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est; 1 réunion de l'Espace européen aérien commun; 4 réunions et 3 conférences de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale.

Par ailleurs, la MINUK a facilité la tenue d'un grand nombre de conférences bilatérales et multilatérales organisées par d'autres organisations internationales, dont 2 réunions du Comité directeur de l'École régionale d'administration publique, 6 réunions de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 3 réunions de haut niveau de l'Union européenne (Commission ou Conseil), 2 réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La MINUK a en outre facilité 4 réunions de négociation d'un traité sur la communauté des transports.

Dans certains cas, des organismes des Nations Unies et l'OSCE ont aidé à organiser des réunions au nom de la MINUK, sous réserve de l'acceptation de l'organisateur de la réunion.

Réunions et contacts quotidiens avec des autorités judiciaires et policières extérieures sur les questions relatives à la police	Oui La police de la MINUK a assisté à des réunions quotidiennes avec EULEX et s'est réunie au cas par cas avec des homologues kosovars. Le chef de la police d'EULEX et le Conseiller principal pour les questions de police de la MINUK se sont rencontrés une fois par mois pour parler de problèmes relatifs à la police et à la sécurité. La MINUK s'est également tenue en contact deux fois par mois avec les autorités judiciaires sur des questions de police, notamment au sujet des demandes d'extradition et de questions relatives à INTERPOL.
Contacts quotidiens avec INTERPOL, le Bureau central national INTERPOL des États Membres et EULEX en vue de procéder à des échanges d'informations sur les conditions de sécurité, conformément aux accords pertinents conclus en 2002	Oui Le Bureau d'INTERPOL de la MINUK a été quotidiennement en contact avec INTERPOL, le Bureau central national INTERPOL, les États Membres et EULEX sur les questions relatives à la sécurité.
Coordination avec EULEX au sujet des demandes d'assistance provenant du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	Oui Pendant la période à l'examen, 2 ordonnances de suivi ont été reçues du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La MINUK a été en contact avec les autorités du Tribunal pour déterminer si des ordonnances devaient être exécutées par la MINUK ou EULEX. La MINUK est restée en contact avec EULEX, a fourni une aide technique et procédurale, a tenu un certain nombre de réunions et fourni des informations en rapport avec des faits de crime de guerre, ainsi que sur des dossiers ouverts à l'origine par la MINUK. La MINUK a travaillé en coordination avec EULEX sur d'autres questions avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, selon les besoins. Elle a en outre fourni des installations de vidéoconférence pour une audience du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.
Traitement et préparation de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant 3 000 demandes d'entraide judiciaire internationale, conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États, et prestation de conseils dans ce domaine	1 079 La MINUK a traité et préparé de la documentation et prêté des conseils concernant 1 079 demandes d'entraide judiciaire internationale. Ce nombre inférieur au nombre envisagé s'explique principalement par le fait que les tribunaux kosovars ont presque entièrement cessé d'envoyer des documents à la MINUK, ce qui a réduit de manière significative le nombre de demandes transmises par la MINUK au Ministère de la justice.

Traitement de 1 200 demandes émanant de résidents du Kosovo concernant des documents civils et universitaires devant être validés par Belgrade et les autorités internationales

Facilitation, d'une part, de la participation du Kosovo aux activités des organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, tels que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant, ainsi que du Mécanisme de surveillance de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, et, d'autre part, de l'établissement par le Kosovo de rapports à l'intention de ces organes, moyennant la mobilisation des contacts politiques susceptibles de permettre au Kosovo de s'associer et de participer directement aux travaux de ces organes et la fourniture de conseils et d'informations

Surveillance de l'application des mémorandums d'accord et des accords signés par la MINUK avec les États, les donateurs et les institutions financières internationales

1 091 La MINUK a traité 1 091 demandes émanant de résidents du Kosovo et concernant des documents civils et universitaires qui devaient être validés par Belgrade et par les autorités internationales.

Oui Aide à l'organisation de visites et/ou communication par la MINUK/le Kosovo d'informations aux fins de l'établissement des rapports des organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme : aide à l'organisation d'une visite et communication d'informations aux fins du projet de rapport du Représentant spécial pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays; aide à l'organisation d'une visite et communication d'informations aux fins du rapport de la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction; facilitation du dialogue avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe; facilitation de la visite au Kosovo du Commissaire européen chargé des droits de l'homme, et appui pendant sa visite; examen et analyse du deuxième avis du Comité consultatif sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales; contacts avec l'Agence pour l'égalité des sexes concernant le rapport du Kosovo sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; présentation des observations de la MINUK sur le deuxième avis sur le Kosovo du Comité consultatif sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales; appui, en coopération avec EULEX, à la visite au Kosovo du Comité européen pour la prévention de la torture; dialogue avec le Conseil de l'Europe sur les accords entre la MINUK et le Conseil relatifs à la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales et avec le Comité européen pour la prévention de la torture

Oui La MINUK a continué de surveiller l'application des mémorandums d'accord et des accords signés par la MINUK avec les États, les donateurs et les institutions financières internationales. Elle a aussi préparé 5 avis juridiques concernant des mémorandums d'accord, notamment l'Accord de financement de l'Agence européenne pour la reconstruction,

<p>Négociation et règlement des éléments suivants : les réclamations et les affaires en suspens relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, créée par la MINUK en 2002, et concernant notamment 10 entrepreneurs chargés de projets de l'Agence fiduciaire du Kosovo et du Département des affaires civiles, 30 propriétaires, 100 citoyens qui s'estiment victimes de violations des droits de l'homme, y compris 1 500 réclamations concernant des entreprises collectives et les activités de gestion et de privatisation de l'Agence fiduciaire du Kosovo, des dossiers relatifs à des biens de propriété collective et à des biens publics et la dette résultant de la présence civile internationale au Kosovo et des activités des piliers I et II de la MINUK</p>	<p>Non</p> <p>Pendant la période à l'examen, 203 affaires au total ont été transférées par la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo sur des questions relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo. En plus des requêtes formelles émanant de l'Agence fiduciaire du Kosovo et envoyées à la Chambre spéciale, des réunions ont eu lieu entre les juges de la Chambre spéciale et la MINUK.</p> <p>Alors que l'objectif était de régler et de négocier 1 500 réclamations relatives à des entreprises collectives pendant la période à l'examen, l'Agence fiduciaire du Kosovo et la MINUK n'ont pu traiter que 203 réclamations par le biais de la négociation et de procédures devant la Chambre spéciale.</p>
<p>Campagne de sensibilisation et d'information du public au sujet de l'amélioration des rapports entre Pristina et Belgrade, en fonction de l'évolution de la situation, par le biais de conférences de presse, de communiqués de presse et de messages diffusés par la radio et sur le Web</p>	<p>Oui</p> <p>7 communiqués de presse; 3 notes d'information aux médias; 14 messages diffusés sur le Web et 12 par la radio publique (dont 2 spots en version longue); 335 manchettes matinales; messages diffusés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par la radio et sur le Web; 202 manchettes de l'après-midi (la manchette quotidienne de l'après-midi porte sur la radio, des coupures de presse internationale, des analyses des médias; les titres de Belgrade et des traductions <i>in extenso</i> d'articles pertinents); 250 mises à jour de la page Facebook de la MINUK (diffusion quotidienne).</p>

Composante 2 : appui

22. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, un appui efficace et rationnel a été assuré dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité pour permettre à la Mission, dans le cadre de l'exécution de son mandat, de réaliser les produits prévus et d'améliorer les services. En moyenne 448 membres du personnel civil et 16 membres du personnel militaire et de police ont bénéficié de services d'appui. En outre, la composante appui a traité des demandes relatives à l'utilisation non consensuelle de biens et mené à bien les dernières activités de réorganisation de la Mission, notamment le transfert des locaux à EULEX, la réduction des effectifs et la cession du matériel excédentaire.

Réalisation escomptée 2.1 : Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Mise en service intégrale d'un système de contrôle d'accès au réseau

Objectif atteint. Le système de contrôle d'accès au réseau a été intégralement mis en service.

Réduction de 10 % de la durée des réparations pour l'entretien des véhicules (2007/08 : 23,3 heures en moyenne; 2008/09 : 20,39 heures en moyenne; 2009/10 : 18,35 heures en moyenne)

Objectif atteint. La durée des réparations pour l'entretien des véhicules a été ramenée à 18,39 heures en moyenne.

Application intégrale du programme d'entretien préventif pour l'ensemble du matériel de génie et les locaux de la MINUK, le nombre de pannes ou d'interruptions de service graves étant ainsi réduit au minimum (2007/08 : 146 pannes/interruptions de service graves; 2008/09 : 114 pannes/interruptions de service graves; 2009/10 : 65 pannes/interruptions de service graves)

Objectif atteint. Le programme d'entretien préventif a été appliqué et le nombre de pannes/interruptions de services graves ramené à 27 durant l'exercice.

Respect intégral du ratio des stocks de biens durables fixé par les responsables de la gestion du matériel

Les instructions permanentes concernant le contrôle des ratios des stocks de biens durables, qui ont été élaborées par le Siège de l'Organisation des Nations Unies en décembre 2009, ont été appliquées à la MINUK. Le matériel excédentaire a été recensé et cédé de diverses manières : 4 979 biens ont été vendus à EULEX, 415 ont été transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et 143 à d'autres missions des Nations Unies. Le reste du matériel excédentaire, qui n'a pas été repris par la Base de soutien logistique, sera cédé commercialement. Le ratio des stocks fixé sera atteint durant l'exercice 2010/11.

Produits prévus

*Produits
exécutés :
oui/non
ou nombre* *Observations*

Amélioration des services

Réduction de l'accès au réseau informatique de la Mission par des utilisateurs de matériel informatique non autorisés ou ne travaillant pas pour l'ONU (à hauteur de 99 %)

Oui Grâce à la mise en service du système de contrôle d'accès au réseau, la protection du réseau informatique contre l'accès par des utilisateurs de matériel non autorisés ou ne travaillant pas pour l'ONU a été assurée à plus de 99 %.

Exécution d'un programme dans le cadre duquel des entretiens sont effectués tous les 5 000 kilomètres pour le parc de véhicules de la Mission.

Oui Un programme prévoyant des entretiens tous les 5 000 kilomètres a été appliqué.

Exécution d'un programme d'inspection précoce et de contrôle amélioré pour l'ensemble du matériel d'entretien

Oui Les contrôles de la qualité effectués par le personnel technique de la Mission sur le matériel d'entretien livré ont permis d'améliorer le processus d'inspection.

L'approvisionnement en matériel d'entretien a été synchronisé à la demande, ce qui a permis de réduire le niveau des stocks d'articles à forte rotation et d'améliorer le contrôle du matériel.

Personnel militaire, de police et civil

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 8 officiers de liaison et de 8 membres de la Police des Nations Unies

8 Effectif moyen d'officiers de liaison

8 Effectif moyen de membres de la Police des Nations Unies

Tous les membres du personnel militaire et de police en fonctions ont bénéficié des services d'administration correspondant à leur situation.

Administration d'un effectif moyen de 491 membres du personnel civil, dont 173 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 290 agents recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies

448 Effectif de personnel civil administré, se ventilant comme suit :

146 Fonctionnaires recrutés sur le plan international

276 Agents recrutés sur le plan national

26 Volontaires des Nations Unies

Tous les membres du personnel civil en fonctions ont bénéficié des services d'administration correspondant à leur situation.

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil et des membres des unités de police portant sur la formation, la prévention, le suivi et l'application de mesures disciplinaires ainsi que sur la formulation de recommandations concernant les mesures à prendre en cas de manquement

Oui Les activités menées par les services de déontologie et de discipline ont été les suivantes :

Toutes les plaintes pour faute professionnelle ou conduite douteuse ont été analysées et traitées; les fonctionnaires de rang supérieur ont reçu des orientations stratégiques sur les questions déontologiques et disciplinaires et des réunions de coordination ont été organisées; des séances d'information sur l'exploitation et la violence sexuelles ont été organisées à l'intention des officiers de liaison et des membres de la Police des Nations Unies; des messages électroniques rappelant les règles et règlements ont été envoyés à tout le personnel de la MINUK dans le cadre du programme de prévention et d'information.

Installations et infrastructures

Entretien et remise en état de 4 bâtiments situés à Pristina et de 3 bâtiments situés respectivement à Mitrovica, Belgrade et Skopje, ainsi que de 24 stations de télécommunications abritant un répéteur

6 Bâtiments entretenus ou remis en état (3 à Pristina, 1 à Mitrovica, 1 à Belgrade et 1 à Skopje), à la fin de l'exercice 2009/10

En raison des retards intervenus dans le transfert des locaux à EULEX, 5 bâtiments étaient encore occupés par la Mission à Pristina au début de l'exercice 2009/10, au lieu des 4 prévus. Un ancien quartier général de la MINUK a été cédé à EULEX et l'ancien dispensaire de la Mission au Ministère de l'intérieur du Kosovo durant la période à l'examen.

6 stations de communication abritant un répéteur ont été conservées et entretenues et 18 autres ont été cédées au Ministère des services publics et au Service de police du Kosovo, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

Prestation de services d'assainissement pour tous les locaux (eaux usées et enlèvement et élimination des ordures)

Oui Les services d'assainissement ont été assurés quotidiennement et à chaque fois qu'il était nécessaire durant l'exercice.

Exploitation et entretien de 36 groupes électrogènes appartenant à l'ONU

26 Nombre de groupes électrogènes entretenus à la fin de 2009/10, 18 autres étant en stock

Cession de 40 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 3 bâtiments préfabriqués sis à Kobe et de 500 climatiseurs

Les articles suivants ont été cédés :

23 Groupes électrogènes

3 Bâtiments préfabriqués sis à Kobe

478 Climatiseurs

On procède actuellement à la cession des 17 groupes électrogènes et des 22 climatiseurs restants, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

Transports terrestres

Utilisation et entretien de 189 véhicules appartenant à l'ONU, dont 14 véhicules blindés, dans un atelier desservant 4 sites

200 Véhicules (dont 14 véhicules blindés) appartenant à l'ONU ont été entretenus dans un atelier situé à Pristina et desservant 4 sites.

Le nombre de véhicules utilisés et entretenus a été plus important que prévu, les activités opérationnelles de la Mission s'étant accrues durant l'exercice.

Cession de 150 véhicules légers, de 4 véhicules blindés et de 2 cars

Les véhicules suivants, appartenant à l'ONU, ont été cédés :

150 Véhicules légers

Transmissions

Appui et entretien d'un réseau à satellites composé d'une station centrale terrienne, de 8 microterminaux VSAT, de 4 liaisons hertziennes et de 12 standards téléphoniques

4 Véhicules blindés

2 Cars

L'appui et l'entretien du matériel suivant a été assuré :

5 Stations centrales terriennes

4 Microterminaux VSAT

26 Liaisons hertziennes

12 Standards téléphoniques

En raison de ses activités d'appui aux régions, la Mission a eu besoin de plus de liaisons hertziennes que prévu. En revanche, elle a eu besoin de moins de terminaux VSAT que prévu étant donné la réduction de ses effectifs. Il a fallu plus de stations centrales terriennes que prévu, pour couvrir toute la zone de la Mission.

Appui et entretien de 4 systèmes de visioconférence destinés à assurer les communications avec les services du Siège et d'autres missions

4 Systèmes de visioconférence ont été entretenus.

Cession de 20 standards téléphoniques et de 105 liaisons hertziennes, de 1 000 radios mobiles VHF, de 1 438 radios mobiles UHF et de 2 329 émetteurs-récepteurs

Le matériel suivant a été cédé :

7 Standards téléphoniques

50 Liaisons hertziennes

961 Radios mobiles VHF

1 391 Radios mobiles UHF

2 329 Émetteurs-récepteurs

On procède actuellement à la cession des 154 articles restants, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

Informatique

Appui et entretien de 113 serveurs, 478 ordinateurs de bureau, 160 ordinateurs portables, 167 imprimantes et 52 émetteurs numériques sur 4 sites

L'appui et l'entretien du matériel suivant a été assuré :

101 Serveurs

478 Ordinateurs de bureau

160 Ordinateurs portables

117 Imprimantes

59 Émetteurs numériques

	<p>La mise en œuvre du projet de dématérialisation des serveurs a abouti à une utilisation plus rationnelle des serveurs durant la période à l'examen. Le nombre d'imprimantes entretenues a été moins important que prévu, la proportion d'imprimantes par rapport au nombre d'ordinateurs de bureau ayant été ramenée à 1 pour 4 durant l'exercice.</p>
Appui et entretien de 3 liaisons terrestres louées	Oui L'appui et l'entretien de 3 liaisons terrestres louées ont été assurés durant l'exercice.
Cession de 24 serveurs, de 1 809 ordinateurs de bureau, de 1 823 moniteurs, de 721 ordinateurs portables, de 286 imprimantes et de 12 émetteurs numériques	<p>Le matériel suivant a été cédé :</p> <p>24 Serveurs</p> <p>799 Ordinateurs de bureau</p> <p>455 Moniteurs</p> <p>207 Ordinateurs portables</p> <p>82 Imprimantes</p> <p>12 Émetteurs numériques</p> <p>On procède actuellement à la cession des 3 096 articles restants, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.</p>
Services médicaux	
Exploitation et entretien d'une unité médicale de niveau I à Pristina et d'un centre de jour de médecine du travail à Mitrovica	Oui Le dispensaire de la MINUK à Pristina a reçu 2 790 patients et le dispensaire régional à Mitrovica 374 patients.
Utilisation, coordination et maintien en service d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission et pour tous les sites des Nations Unies, vers les hôpitaux de niveau II de la KFOR situés à Prizren et à Mitrovica, les centres de niveau II d'EULEX et les hôpitaux de niveau III de Belgrade et de Skopje ainsi que vers un centre médical spécialisé situé à Vienne	<p>Oui 2 membres du personnel de la MINUK ont été évacués pour raisons médicales hors de la zone de la Mission.</p> <p>171 personnes ont été orientées vers d'autres centres médicaux.</p>
Exploitation et entretien d'un service de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission	Oui Des services de dépistage volontaire du VIH et de conseil ont été offerts au personnel de la Mission.
Mise en œuvre du programme de prévention de l'infection à VIH et de soins, destiné à l'ensemble du personnel de la Mission	Oui 2 émissions radiophoniques sur le dépistage volontaire et le conseil ont été diffusées pour sensibiliser le personnel. Des préservatifs et des documents d'information sur le VIH/sida ont été mis à la disposition du personnel de la MINUK à

<p>Vaccination de l'ensemble du personnel de la Mission contre la grippe</p>	<p>des points d'accès facile. Un atelier de sensibilisation au VIH/sida d'une journée a été organisé à l'intention de 250 membres du personnel de la MINUK, ainsi que des campagnes d'information lors de la Journée mondiale de la lutte contre le sida.</p> <p>Oui 119 membres du personnel de la MINUK ont été vaccinés. Des référents pour la pandémie de grippe ont été nommés et formés pour chaque section.</p>
<p>Sécurité</p>	
<p>Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tous les personnels se trouvant dans la zone de la Mission</p>	<p>Oui Le quartier général de la Mission et les sièges administratifs et régionaux ont été protégés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par les services de sécurité de la Mission et des agents de sécurité contractuels.</p>
<p>Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 au personnel de direction de la Mission et aux personnalités en visite</p>	<p>Oui Des services de protection rapprochée ont été assurés 24 heures sur 24 au domicile et au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.</p>
<p>Évaluation de la sécurité des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des domiciles de 173 fonctionnaires recrutés sur le plan international</p>	<p>213 Consultations et inspections portant sur la sécurité des logements des membres du personnel ont été réalisées, dont 37 pour de nouveaux arrivants et 176 pour des membres du personnel qui ont déménagé au cours de l'exercice.</p>
<p>Formation en matière de sécurité, formation de base en matière de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie, à l'intention de tous les nouveaux arrivants</p>	<p>Oui Des stages de formation ont été organisés pour 37 nouveaux membres du personnel de la Mission et personnalités en visite au Kosovo.</p>
<p>Organisation de 4 exercices de postes de commandement</p>	<p>0 Aucun exercice de postes de commandement n'a été organisé au cours de l'exercice, mais des échanges d'informations et des réunions bihebdomadaires ont été tenues avec la KFOR au sujet des plans d'évacuation et de sécurité. Deux exercices internes ont été organisés par la MINUK et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de tester les plans d'évacuation et de coordination en cas d'urgence et le dispositif de communication de la Mission.</p>
<p>Organisation de 2 exercices d'incendie dans tous les complexes de la MINUK</p>	<p>3 Exercices d'incendie ont été organisés aux sièges administratifs et régionaux de la Mission durant l'exercice, et 19 séances d'information ont été organisées à l'intention de tous les responsables de sécurité incendie de la Mission.</p>

Synthèse des résultats de l'évaluation des risques au Kosovo

Réunions d'information mensuelles destinées à sensibiliser l'ensemble du personnel de la Mission aux questions de sécurité et aux plans d'urgence, afin que tous soient informés de toutes les questions touchant leur sécurité et leur sûreté.

Oui Deux évaluations des risques ont été effectuées et transmises au Département de la sûreté et de la sécurité

12 Réunions d'information sur la sécurité ont été organisées à l'intention de tous les membres de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité à Pristina et à Mitrovica, et 33 bulletins sur la sécurité ont été diffusés à leur intention.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.)

	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
			(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	355,1	343,7	11,4	3,2
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	349,8	410,8	(61,0)	(17,4)
Unités de police constituées	–	5,9	(5,9)	–
Total partiel	704,9	760,4	(55,5)	(7,9)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	26 307,6	25 976,4	331,2	1,3
Personnel recruté sur le plan national	6 531,0	9 670,4	(3 139,4)	(48,1)
Volontaires des Nations Unies	1 067,6	1 062,5	5,1	0,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	23,0	83,0	(60,0)	(260,9)
Total partiel	33 929,2	36 792,3	(2 863,1)	(8,4)
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	134,5	199,2	(64,7)	(48,1)
Voyages	661,6	725,5	(63,9)	(9,7)
Installations et infrastructures	5 556,1	3 294,1	2 262,0	40,7
Transports terrestres	443,7	385,9	57,8	13,0
Transports aériens	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	2 997,3	2 324,1	673,2	22,5
Informatique	1 315,7	1 143,6	172,1	13,1
Santé	140,1	191,2	(51,1)	(36,5)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	925,9	844,1	81,8	8,8
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	12 174,9	9 107,7	3 067,2	25,2
Total brut	46 809,0	46 660,4	148,6	0,3
Recettes provenant des contributions du personnel	3 992,4	5 046,7	(1 054,3)	(26,4)
Total net	42 816,6	41 613,7	1 202,9	2,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	46 809,0	46 660,4	148,6	0,3

B. Récapitulatif des réaffectations entre groupes

(En milliers de dollars des États-Unis)

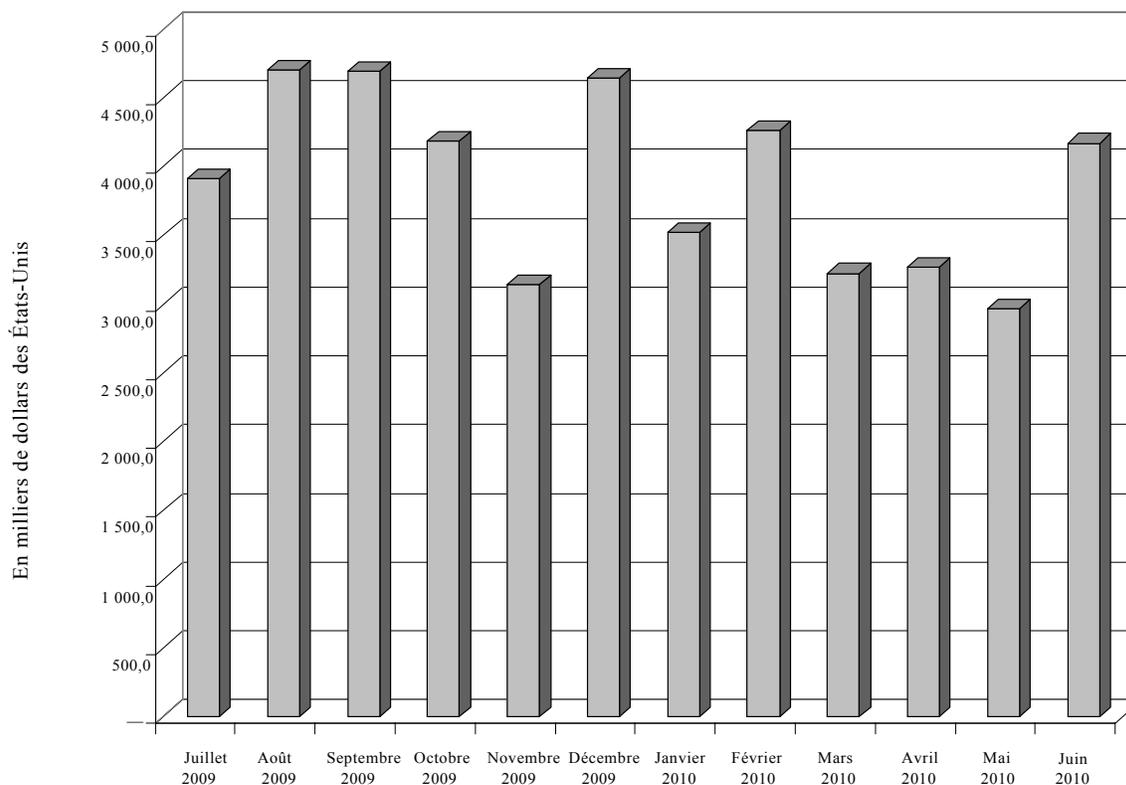
<i>Groupe</i>	<i>Montant alloué</i>		
	<i>Répartition initiale</i>	<i>Réaffectation</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	704,9	99,8	804,7
II. Personnel civil	33 929,2	2 948,0	36 877,2
III. Dépenses opérationnelles	12 174,9	(3 047,8)	9 127,1
Total	46 809,0	–	46 809,0
Pourcentage du montant de la réaffectation par rapport au montant total des crédits ouverts			6,5 %

23. Des fonds ont été réaffectés au groupe I (Militaires et personnel de police) afin de couvrir, pour la Police des Nations Unies, des dépenses supplémentaires liées au fait qu'un fournisseur a présenté tardivement des factures relatives à l'expédition d'effets personnels.

24. De même, des fonds ont été réaffectés au groupe II (Personnel civil) afin d'absorber, outre un taux d'occupation des postes plus élevé que prévu pendant l'exercice considéré, une augmentation de 14,2 % du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national appliquée conformément à la politique de l'ONU et suite à l'enquête relative aux traitements menée par le Bureau de la gestion des ressources humaines.

25. Des fonds initialement alloués au groupe III (Dépenses opérationnelles) ont pu être réaffectés à d'autres groupes pour les raisons suivantes : plusieurs projets de réaménagement et de rénovation prévus au quartier général de la Mission ont été repoussés ou annulés, la Mission ayant transféré plusieurs installations à EULEX pendant l'exercice considéré et le contrat d'entretien combiné prévu ne s'étant pas concrétisé; de plus, des conditions météorologiques plus clémentes ont allégé les dépenses afférentes au chauffage et à la climatisation ainsi qu'au carburant destiné aux groupes électrogènes; enfin, les dépenses de communication ont été moins élevées que prévu, notamment parce que des membres du personnel de la Mission formés à cet effet ont remplacé les prestataires internationaux qui, jusqu'alors, assuraient l'appui technique dans ce domaine.

C. Répartition mensuelle des dépenses



26. Au cours de l'exercice considéré, c'est principalement en août, en septembre et en décembre 2009 que les dépenses ont été supérieures à la moyenne. L'augmentation enregistrée en août s'explique par le fait que des engagements ont été comptabilisés au titre de services de nettoyage et de sécurité pour l'ensemble de l'exercice 2009/10. Celle du mois de septembre tient principalement au fait que des engagements ont été comptabilisés au titre du carburant destiné aux installations et aux infrastructures ainsi qu'aux transports terrestres pour l'ensemble de l'exercice. Au mois de décembre, les dépenses liées au personnel international ont été supérieures à la normale sous l'effet du versement tardif de primes de rapatriement, d'indemnités de licenciement et d'autres frais en rapport avec la cessation de service de fonctionnaires ayant quitté la MINUK pendant l'exercice 2008/09.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	286,0
Recettes diverses ou accessoires	5 754,8
Contributions volontaires en espèces	–

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Ajustements sur exercices antérieurs	(15,0)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 122,7
Total	8 148,5

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(61,0)	(17,4 %)

27. Le dépassement de crédits s'explique par le fait qu'un fournisseur titulaire d'un contrat cadre n'a présenté qu'au cours de l'exercice 2009/10 des factures se rapportant à l'exercice 2006/07. Ces factures, qui ont donné lieu à un paiement de 100 986 dollars, portaient sur l'envoi non accompagné d'effets personnels. Les engagements qui avaient été comptabilisés à l'origine au titre de ces prestations étaient arrivés à expiration au bout de 12 mois et avaient été annulés à la fin de l'exercice 2007/08, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU. Ce dépassement de crédits a été partiellement compensé par le fait qu'il n'y a eu, pendant l'exercice 2009/10, aucune dépense liée à des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité.

	<i>Écart</i>	
Personnel international	331,2	1,3 %

28. Les dépenses inférieures aux prévisions tiennent principalement à un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel international (15,6 % au lieu des 15 % prévus) et à des dépenses communes de personnel moins élevées que prévu du fait de l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2009, des nouvelles conditions d'emploi du personnel international prévues par la résolution 63/250 de l'Assemblée générale; à l'époque où le budget avait été établi, les incidences de ces changements n'étaient pas encore pleinement connues. L'économie correspondant à ces dépenses moindres que prévu a été annulée, pour partie, par des dépenses supérieures aux prévisions au titre des contributions du personnel et par des dépenses non budgétisées pour quatre agents du Service mobile qui, conformément à la disposition 13.7 c) du Règlement du personnel, avaient encore droit à l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(3 139,4)	(48,1 %)

29. Le dépassement de crédits s'explique par l'augmentation de 14,2 % du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national qui a été appliquée conformément à la nouvelle politique de l'ONU et suite à l'enquête relative aux

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

traitements menée par le Bureau de la gestion des ressources humaines. De plus, le taux global de vacance de postes s'est élevé à 4,8 % pour le personnel recruté sur le plan national, alors que le taux retenu lors de l'établissement du budget était de 10 %; le taux de change entre l'euro et le dollar a été, sur l'ensemble de l'exercice 2009/10, plus favorable de 4,9 % à l'euro, en moyenne, que celui qui avait été retenu dans les prévisions budgétaires; et la classe et l'échelon moyens des agents des services généraux recrutés sur le plan local (classe G-4, échelon 8) et des administrateurs recrutés sur le plan local (classe AN-A, échelon 7) ont été plus élevés que ceux qui avaient été prévus (respectivement, classe G-4, échelon 7 et classe AN-A, échelon 5). Enfin, des jours de congé accumulés par les agents des services généraux recrutés sur le plan national leur ont été payés, du fait de la réforme du régime des engagements.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(60,0)	(260,9 %)

30. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait qu'il s'est avéré nécessaire de recruter un conseiller pour les questions de police (P-3) chargé de coordonner la coopération avec EULEX, ce qui n'avait pas été prévu lors de l'établissement du budget. Dans sa résolution 63/295, l'Assemblée générale avait décidé de créer trois postes de temporaire devant être financés par les crédits déjà approuvés. L'un de ces postes est pourvu depuis le 17 février 2010.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(64,7)	(48,1 %)

31. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le recours, pendant deux mois, aux services d'un conseiller juridique, qui n'avaient pas été budgétisés. Ce conseiller a traité les demandes d'indemnisation présentées au titre de la responsabilité civile suite à une manifestation remontant à 2007. De plus, du fait de la longueur du processus de recrutement et de l'urgence de certains dossiers juridiques, y compris ceux relatifs à l'Agence fiduciaire du Kosovo et aux entreprises collectives, il a été fait appel à deux consultants, pour des durées respectives de deux et six mois. Enfin, les consultants siégeant au Groupe consultatif sur les droits de l'homme ont eu droit à des indemnités journalières de subsistance qui n'avaient pas été comptabilisées dans le budget.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(63,9)	(9,7 %)

32. Le dépassement de crédits est lié au fait que des frais de voyage supérieurs aux prévisions ont été engagés à des fins de formation dans les services chargés de l'informatique et des communications, du personnel, des finances et de la sécurité. Le personnel chargé de l'informatique et des communications a bénéficié de cours de formation visant à doter la Mission de compétences internes lui permettant de se passer des services plus coûteux assurés par des prestataires internationaux. Les initiatives lancées dans le cadre de la réforme actuelle de la gestion des ressources humaines ont conduit à une augmentation des déplacements liés à des stages de

formation consacrés à Inspira, à Nucleus et au Conseil central de contrôle pour le personnel des missions. Pour la Section des finances, les frais de voyage liés à un atelier destiné au Chef de la Section et à un stage de formation consacré au système de gestion financière des missions avaient été sous-estimés. Pour la Section de la sécurité, le lancement d'un nouveau logiciel lié au système de niveaux de sécurité et des stages de formation à la protection rapprochée, aux notions élémentaires de la lutte contre l'incendie et au respect des conditions d'hygiène et de sécurité dans les ateliers de réparation automobile ont entraîné des frais de voyage plus élevés que prévu. Il y a aussi eu des dépassements de crédits dus à des frais de voyage non budgétisés liés à des stages de formation suivis, dans le cadre de la composante opérationnelle de la Mission, sur les questions de l'égalité des sexes, de la conduite du dialogue et de la médiation.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	2 262,0	40,7 %

33. Les dépenses ont été moins élevées que prévu, les coûts liés aux services d'entretien tels que le nettoyage, les réparations et les prestations au sol ayant été inférieurs aux prévisions du fait du transfert anticipé des locaux. De plus, les investissements qu'il était prévu d'effectuer pour rénover le quartier général de la Mission ont été annulés ou repoussés en attendant que la question des droits de propriété relatifs aux entreprises collectives soit tranchée. De plus, les conditions météorologiques plus clémentes et la cession, en février et en avril 2010, de deux bâtiments situés à Pristina se sont traduites par un allègement des dépenses liées au chauffage et à la climatisation ainsi qu'au carburant destiné aux groupes électrogènes.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	57,8	13,0 %

34. Les dépenses inférieures aux prévisions s'expliquent par des dépenses de carburant inférieures à celles qui avaient été budgétisées, les véhicules ayant parcouru moins de kilomètres que prévu du fait de la réduction des effectifs et du nombre de bâtiments. Ce kilométrage inférieur aux prévisions, ainsi qu'une baisse du nombre d'accidents ont, de plus, entraîné des dépenses moins élevées que prévu pour l'achat de pièces détachées.

	<i>Écart</i>	
Communications	673,2	22,5 %

35. Les dépenses inférieures aux prévisions tiennent au fait que les frais liés aux communications par réseaux commerciaux avaient été surestimés et que des économies ont été réalisées au niveau des services d'appui, les prestataires internationaux ayant été progressivement remplacés par des membres du personnel de la MINUK formés à cet effet. Ces derniers assurent désormais les services liés aux communications par radio et par satellite et, notamment, la programmation des répéteurs et des radios VHF.

	<i>Écart</i>	
Informatique	172,1	13,1 %

36. Les dépenses moins élevées que prévu tiennent au fait que des achats de matériel ont été repoussés à l'exercice 2010/11 afin de permettre la réaffectation de fonds en faveur du compte Personnel recruté sur le plan national, où les dépenses étaient supérieures aux prévisions. De plus, des économies ont été réalisées au niveau des services informatiques grâce au remplacement progressif des prestataires internationaux par des membres du personnel de la MINUK formés à cet effet, qui ont pris leur relais et assuré l'assistance informatique. Enfin, du fait de la longueur de la procédure de passation des marchés, les nouvelles licences de logiciels ont été acquises tardivement, ce qui s'est traduit par des dépenses inférieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Santé	(51,1)	(36,5 %)

37. Le dépassement de crédits s'explique par l'achat non budgétisé de fournitures destinées à permettre au laboratoire médical de la Mission de continuer de fonctionner, EULEX ayant tardé à reprendre à son compte les services de santé. De plus, face à l'épidémie de grippe A (H1N1), il s'est avéré nécessaire de procéder à l'achat non budgétisé de vaccins, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé et du Service médical du Siège de l'ONU.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	81,8	8,8 %

38. Les dépenses ont été moins élevées que prévu du fait de l'achèvement, au cours de l'exercice, de la réduction de la taille de la Mission, qui s'est traduit, entre autres, par une baisse du nombre de photocopieuses et des coûts de location s'y rapportant. De plus, le matériel excédentaire a été expédié vers d'autres missions des Nations Unies, aux frais de celles-ci, alors que le budget prévoyait que ces matériels soient expédiés vers la Base de soutien logistique des Nations Unies, à Brindisi, aux frais de la MINUK.

39. Les économies correspondant à ces dépenses moindres ont été annulées, pour partie, par l'augmentation des dépenses liées aux audits externes. En effet, un engagement valable avait été annulé lors d'un exercice antérieur, et il a fallu procéder à un report qui a occasionné le déficit couvert lors de l'exercice 2009/10. De plus, à l'époque de l'établissement du budget, les indemnités qui ont dû être versées suite à la manifestation organisée le 10 février 2007 à Pristina n'avaient pas été prévues.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

40. En ce qui concerne le financement de la MINUK, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, soit 148 600 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes pour l'exercice clos le 30 juin 2010, soit 8 148 500 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (286 000 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (5 754 800 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (2 122 700 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (15 000 dollars).
